Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4162

commission principale :	développement économique
objet :	**Convention de partenariat avec l'association Solen pour le développement d'une offre de services aux entreprises sur les ressources humaines - Année 2007**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Le territoire des lônes et coteaux du Rhône comprend dix communes du sud-ouest de l'agglomération : Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Charly, Vernaison, Givors et Grigny.

Ce territoire, avec plus de 5 600 entreprises, représente 34 300 emplois et plus de 9 % des bases de taxe professionnelle de la Communauté urbaine.

Le tissu économique se caractérise par une majorité de très petites entreprises, mais également un certain nombre de comptes-clés (Boiron, Hermès, Lustucru, Distriborg, TFE, Easydis, Total, etc.) et la présence de trois grands comptes (JTEKT - anciennement Koyo, Air Liquide et Arkéma).

L'empreinte industrielle reste forte sur ce territoire : le secteur industriel concentre plus d'un quart des emplois salariés privés, ce qui est de neuf points supérieurs à la moyenne de la Communauté urbaine.

Le taux de chômage est de l'ordre de 10 %.

Les trois enjeux de développement économique du territoire sont :

- l'emploi et la gestion des ressources humaines dans les entreprises,
- l'offre d'accueil,
- l'identité économique.

L'emploi, et plus précisément les ressources humaines, constitue la principale problématique des lônes et coteaux du Rhône : l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi pèse sur le développement économique global du secteur.

Le manque de main-d'œuvre adaptée, répondant aux attentes des entreprises du territoire, est un véritable frein au développement des entreprises locales.

Ceci a justifié la mise en place, depuis 2005, d'actions spécifiques à destination des entreprises. Les plus représentatives sont :

- la mise en place d'un dispositif Ecrins permettant un travail en profondeur avec les chefs d'entreprises sur leur stratégie en matière de ressources humaines et de recrutement,

- la mise en place d'un dispositif opérationnel, Réseau emploi sud-ouest lyonnais (Resol) regroupant les acteurs de l'emploi et de l'économie permettant de traiter et de répondre à la problématique des postes non pourvus dans les entreprises.

Néanmoins, l'effet de levier de ces deux actions s'avère faible (dix entreprises ont bénéficié du dispositif Ecrins et cinq postes ont réussi à être pourvus grâce à Resol).

Ces deux actions ont fait ressortir les grandes difficultés à trouver des compétences immédiatement disponibles correspondant aux profils recherchés et l'absence de formation pour certains métiers. Les actions ou politiques à développer pour améliorer la fluidité des recrutements doivent donc être menées sur la mise en adéquation des besoins des entreprises locales et le vivier de main-d'œuvre.

C'est pour répondre à cet objectif que la fédération des associations d'entreprises du sud-ouest lyonnais (Solen) souhaite développer, en partenariat avec les acteurs locaux, le projet Mobilisation des entreprises pour les jeunes (MEJ). Ce projet, partant des besoins des entreprises, doit permettre de développer un véritable service pour celles-ci.

Solen et le projet MEJ

Solen est la fédération des six associations d'entreprises du sud-ouest lyonnais (Aeza, Ader Ouest, Abcis, CFE, Clef, Cercl) et représente près de quatre cents adhérents couvrant les lônes et coteaux du Rhône, les monts et vallons du lyonnais, la vallée du Garon, dont un tiers sur le territoire communautaire.

Solen œuvre, depuis une dizaine d'années, à la mise en adéquation locale de la formation à l'emploi et regroupe :

- des chefs d'entreprise sensibilisés au rôle qu'ils ont à jouer dans la formation des jeunes qui seront leurs salariés de demain,
- des proviseurs et professeurs de l'ensemble des lycées du sud-ouest lyonnais, ainsi que le rectorat, de plus en plus demandeurs de collaboration avec le monde économique.

Un certain nombre de nouvelles formations correspondant aux besoins des entreprises locales ont été développées dans les lycées du sud-ouest lyonnais, dont le contenu a été travaillé conjointement avec les chefs d'entreprises et les professeurs.

Le projet Mobilisation des entreprises pour les jeunes (MEJ) a pour objectif de répondre aux difficultés croissantes de recrutement des entreprises du territoire en s'appuyant sur les actions déjà engagées.

Il est à souligner que Solen a recensé, à la fin décembre, les besoins de recrutement des deux mille entreprises du sud-ouest lyonnais *via* un questionnaire. A la fin du mois de février cent quarante-neuf entreprises ont répondu, dont cent vingt-deux recrutent.

Ce projet est réalisé en partenariat avec l'association des entreprises de Givors et Grigny : Gier Garon Rhône (GGR).

Ce nouveau service, proposé par Solen et GGR à toutes les entreprises locales, a pour objectifs :

- de sensibiliser les jeunes aux métiers en tension sur le territoire du sud-ouest lyonnais,
- de former des jeunes sur les métiers et les postes nécessaires aux entreprises du sud-ouest (orientation vers des formations qualifiantes courtes).

Ces objectifs passent par :

- le recrutement d'un chargé de mission, issu du monde de l'entreprise et spécialement recruté, dont l'action sera :

. d'organiser les visites d'entreprises qui recrutent,
. d'accompagner les jeunes dans l'embauche directe ou dans l'entrée en formation si besoin,
. de faire la liaison avec tous les acteurs de l'emploi ;

- l'édition et la diffusion, par Solen et GGR, d'un document de communication adressé à tous les jeunes de 18 à 26 ans, sans emploi, du territoire en ciblant notamment, les jeunes en sortie du système scolaire et ceux des quartiers en difficulté.

Le projet MEJ a pour ambition en 2007 de :

- répondre aux besoins de recrutement de quatre-vingt-dix entreprises,
- former deux cents jeunes,
- mettre en place dix nouvelles formations locales sur les métiers en tension.

Par ce projet est mis en œuvre un partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques et de l'emploi du territoire : associations d'entreprises, lycées professionnels, Greta, CTEF, Communauté urbaine, contrats de ville, CCIL, DDTEFP, ANPE, Mission locale, Plie, Resol, CBE, Rectorat, Acolade. Le service public de l'emploi est particulièrement impliqué.

Le soutien de la Communauté urbaine à ce projet s'inscrit pleinement dans le développement d'une offre de service aux entreprises de la Communauté urbaine et ce sur l'ensemble de l'ouest lyonnais, y compris Givors et Grigny.

Elle permet également de contenir la fuite des entreprises locales hors de l'agglomération vers les territoires périphériques de l'ouest lyonnais, en proposant une solution concrète et exclusivement locale.

Le budget prévisionnel du projet MEJ

Dépenses prévisionnelles	**2007 (en € TTC)**	**Recettes prévisionnelles**	**2007 (en € TTC)**
chargé de mission, recrutement et formation aux méthodes ressources humaines	37 887	autofinancement (Solen)	2 750
frais administratifs et de fonctionnement	10 100	*subventions collectivités territoriales* :	
organisation des visites d'entreprises	27 888	. Communes (Cucs + droit commun)	12 306
communication auprès des jeunes	1 430	**. Communauté urbaine**	**10 000**
		. communautés de Communes (CCVG, CCVL, Copamo)	10 000
		. conseil général du Rhône (politique transport)	21 708
		. région Rhône-Alpes (CTEF et CDRA)	20 541
total dépenses prévisionnelles	**77 305**	**total recettes prévisionnelles**	**77 305**

Le financement

Afin d'accompagner ce projet, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 10 000 € à l'association Solen sous forme d'une convention, pour l'année 2007, à titre exceptionnel et ne sera pas renouvelée.

L'évaluation

L'évaluation de l'opération sera menée selon les indicateurs suivants :

- le nombre de postes pourvus (minimum quatre-vingt-dix),
- le nombre de nouvelles formations sur les métiers en tension, répondant aux problématiques des recrutements récurrents (minimum dix) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la signature d'une convention de subvention à intervenir avec l'association Solen, portant sur le développement d'une offre de service aux entreprises sur les ressources humaines et notamment le versement d'une subvention à cette association, forfaitaire et non révisable, de 10 000 € pour l'exercice 2007 qui sera versée comme suit :

- 80 % après notification à l'association de la convention dûment signée par les parties et la transmission du budget prévisionnel,

- le solde de 20 % sera versé après réception d'un bilan de l'action en décembre 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec le président de l'association Solen.

3° - La dépense correspondante de 10 000 € sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,